

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 316 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 26 mars 1941 sur le rationnement.

n° 316

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1941

Numéro JO
n° 534 du 31/05/1941

Date du numéro
31 mai 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 183 du 26 mars 1941 sur le rationnement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 1er de l'arrêté du 26 mars 1941 est modifié comme suit : « Les lundi, mercredi et vendredi seront jours sans viande. » (Le reste sans changement.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.